

Certificat d'enregistrement

Ce certificat atteste que le système de management environnemental de :

Kruger Inc.

Division du papier journal et du papier couché

Bromptonville, Québec

a été évalué et enregistré par

Services d'essais Intertek AN Itée

comme étant conforme aux exigences de la norme :

ISO 14001 : 1996

Le système de management environnemental s'applique aux activités suivantes :

***Production de pâte thermo-mécanique,
de pâte désencrée et de papier journal.***

L'enregistrement est assujéti au maintien du système de management environnemental par l'entreprise conformément aux exigences de la norme précitée et fera l'objet d'une validation périodique.



Numéro du certificat : 8034
Date de l'enregistrement : 13 septembre 2001
Date d'émission : 13 septembre 2001
Date d'expiration : 30 septembre 2004

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. David', written over a horizontal line.

Responsable de l'enregistrement





POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Kruger inc. (Bromptonville) est une usine de fabrication de pâtes et papier journal dont les activités sont reliées directement à l'utilisation de ressources naturelles. Afin de minimiser l'impact de ses activités sur l'environnement, Kruger inc. s'engage à :

- Respecter les lois, les règlements et autres exigences en matière environnementale.
- Maintenir un programme d'amélioration continue en fixant des objectifs environnementaux annuels.
- Protéger l'environnement et prévenir la pollution.

Pour y arriver, l'usine entend prendre les moyens suivants :

- Maintenir un système de gestion environnementale conforme à la norme ISO 14001 : 96.
- Maîtriser les activités qui ont une incidence sur l'environnement.
- Encourager la participation des employés dans la protection de l'environnement.
- Optimiser l'utilisation de l'eau, de l'énergie et de matière ligneuse.
- Dispenser de la formation appropriée en environnement à tous ses employés.
- Prévenir et intervenir lors de situations d'urgence.

Denis Lafrenière
Directeur général de l'usine
Kruger inc., Bromptonville

POLITIQUE FORESTIÈRE

Kruger privilégie une approche durable et intégrée en matière d'aménagement forestier, de façon à favoriser un développement économique qui s'inscrit dans le respect des valeurs environnementales, sociales et culturelles. Kruger réalise ses activités d'aménagement forestier en fonction des principes directeurs suivants :

- La recherche de l'excellence dans le domaine de l'aménagement forestier durable sur l'ensemble des territoires sous sa responsabilité ;
- La planification et la réalisation de ses activités forestières dans le respect ou le dépassement des exigences légales et réglementaires ;
- La conformité aux principes d'aménagement forestier régionaux, provinciaux et nationaux, ainsi qu'aux codes de pratiques en vigueur au sein de l'industrie ;
- La protection des ressources clés de la forêt, notamment le bois, la faune, l'eau, le sol, le paysage et la biodiversité, ainsi que le respect, lors des activités d'aménagement, des multiples usages, valeurs et avantages liés au milieu forestier ;
- L'utilisation de techniques sylvicoles et de méthodes de récolte fondées sur les connaissances écologiques et adaptées aux particularités de chaque site, ainsi que le renouvellement des peuplements récoltés par la régénération naturelle ou le reboisement ;
- La sensibilisation et la participation du public, y compris les collectivités autochtones, à ses processus de planification de l'aménagement forestier ;
- La sensibilisation des employés, des entrepreneurs, des fournisseurs et des clients à l'aménagement forestier durable et à la protection de l'environnement, de même que la formation des employés ayant des responsabilités en matière d'aménagement forestier ;
- Le perfectionnement des connaissances sur l'aménagement forestier durable, par un soutien à la recherche scientifique et, le cas échéant, par l'application des résultats aux activités d'aménagement forestier ;
- L'amélioration de la productivité à long terme de la forêt, compte tenu des possibilités forestières, afin de garantir à ses usines un approvisionnement stable en matière ligneuse, à des coûts concurrentiels ;
- Le suivi régulier de ses systèmes d'aménagement forestier, par des vérifications internes et externes, et l'intégration des résultats afin d'assurer l'amélioration continue de l'ensemble de ses pratiques d'aménagement forestier durable.

Kruger fournira, de concert avec ses partenaires du milieu, les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à l'application et au respect de cette politique forestière dans chacune de ses filiales canadiennes.



Politique environnementale

Kruger inc. partage avec tous les Canadiens d'importantes responsabilités envers son milieu de vie et de travail. Elle privilégie une gestion responsable des ressources naturelles, y compris la forêt, la vie aquatique, les cours d'eau, la faune, l'air, l'eau et le sol. Le développement économique durable passe par une gestion responsable. Dans ce contexte, la société estime que son approche et ses interventions relatives à l'environnement devraient être régies par les principes directeurs suivants:

■ La société s'est engagée à rechercher l'excellence en ce qui a trait au rendement soutenu et à la gestion polyvalente de la forêt.

■ Elle gère ses activités d'une façon responsable afin de protéger l'environnement, la santé et la sécurité de ses employés, de ses clients et du public en général.

■ Elle analyse, planifie, construit et administre ses installations conformément aux règlements.

■ En l'absence de normes à cet égard, ou au-delà de telles normes, la société a recours à de saines pratiques de gestion qui favorisent la protection de l'environnement et en minimisent l'incidence sur l'environnement.

■ La société contribue à sensibiliser son personnel, de même que le public en général, à la protection de l'environnement et assure par la formation la responsabilisation de ses employés.

■ Le conseil d'administration est informé régulièrement de la situation de la société et de son rendement en matière d'environnement.

■ La société collabore avec les gouvernements à l'élaboration de normes et de règlements faisant appel à des moyens technologiques éprouvés et réalisables sur le plan économique, fondés sur des études d'impact environnemental.

■ La société contribue à l'avancement des connaissances en matière de protection de l'environnement grâce aux acquis de la recherche scientifique et met ces résultats en pratique dans ses établissements, s'il y a lieu.

■ La société souscrit au principe du recyclage des matières premières. La société tente de promouvoir la réutilisation des fibres recyclées dans chaque division, dans la mesure où cela est acceptable sur les plans économique et environnemental.

■ La société désigne dans chaque établissement une personne relevant de la direction locale et responsable de l'implantation de la présente politique à ce niveau.

■ La société désigne au siège social une personne responsable de l'implantation de la présente politique dans tous ses établissements. Le directeur général du service de l'environnement maintient une liaison fonctionnelle avec ses homologues des autres usines ou établissements.

A handwritten signature in blue ink that reads 'Joseph Kruger II'.

Joseph Kruger II
Président du Conseil d'administration
et chef de la direction



Mission de l'entreprise

La mission de Kruger inc. est de fournir des produits et des services qui correspondent en tout temps aux attentes de ses clients.

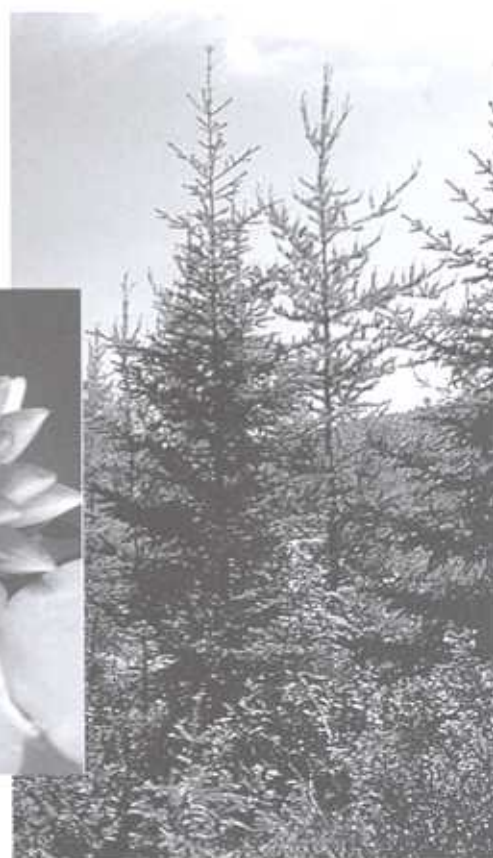
Cet objectif est atteint si tous les employés optimisent la qualité de chaque geste posé dans les processus d'achat, de production, de vente et de service reliés à nos produits — le tout dans un environnement de travail sécuritaire, qui encourage le perfectionnement et la satisfaction de chacun.

L'objectif de Kruger est d'être à l'avant-garde de son industrie en offrant à sa clientèle la meilleure qualité et les coûts les plus avantageux, tout en devenant un chef de file en matière de protection de l'environnement.

Joseph Kruger II
Président du Conseil d'administration
et chef de la direction

Kruger inc.

Bilan *environnemental* 2002



Un membre de la société  Kruger


FONDATION ESPÈCES NORDIQUES
WWW.ESPÈCESNORDIQUES.COM
KRUGER, PARTENAIRE FONDATEUR

www.kruger.com

Beaucoup moins d'effluents

Des effluents plus propres

L'optimisation des systèmes de traitement installés à nos usines entre 1992 et 1995 a contribué énormément à améliorer la qualité des effluents déversés et des cours d'eau récepteurs.

Les effluents sont des eaux usées déversées par les usines après utilisation dans les procédés de fabrication.

Il est intéressant de noter que *l'eau retournée dans les cours d'eau est plus propre que celle que nous captons pour utilisation dans nos procédés*. De plus, la quantité de ces effluents avait été considérablement réduite lors de la mise en service des traitements secondaires dans chacune de nos usines de pâtes et papiers.

La qualité de l'eau se mesure à l'aide d'une unité appelée DBO₅ qui définit la quantité d'oxygène utilisée par les bactéries pour oxyder biochimiquement la matière organique (pollution) après cinq jours

Les matières en suspension sont des particules de matières solides présentes dans les effluents et qui constituent la pollution. La plupart de ces matières sont récupérées par sédimentation ou flottation.

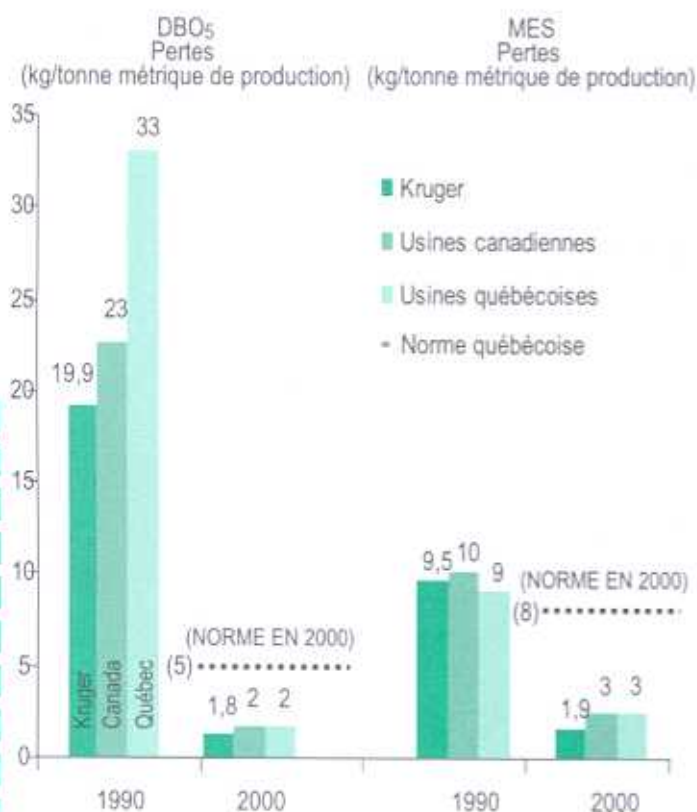
Le tableau suivant identifie les progrès réalisés dans la réduction des matières exerçant une demande biochimique en oxygène (DBO₅) ainsi

que la diminution des matières en suspension (MES).

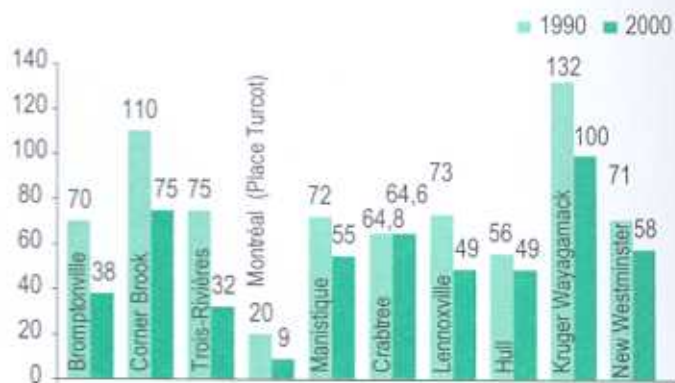
Dans les scieries, les efforts sont axés sur la collecte et le traitement du lixiviat des sites d'entreposage d'écorces avant son acheminement dans le milieu récepteur. En avril 2002, les responsables des scieries de Kruger ont mis en œuvre deux importants programmes d'assainissement volontaires approuvés par le ministère de l'Environnement du Québec à Scierie Manic et à Scierie Beaulieu sur la Côte-Nord. Ceux-ci comprennent les installations nécessaires pour le traitement des eaux de lixiviation en provenance des lieux d'élimination des résidus du bois et un plan de gestion environnemental des cours à bois.

Kruger a récemment investi 3,5 millions de dollars dans la construction de deux chaudières à résidus, à Scierie Manic et à Scierie Parent. Ces investissements majeurs permettront de valoriser les résidus d'écorces (biomasse) provenant de la transformation des billes en bois d'œuvre. Les chaudières alimenteront les séchoirs des scieries, permettant ainsi la récupération de la chaleur produite par la combustion. Cette technologie moderne réduira de manière importante la quantité de matières destinées à l'enfouissement.

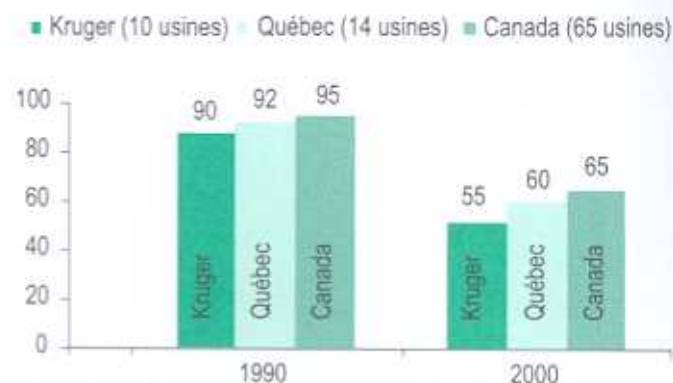
Réduction de la DBO₅ et des MES
Comparaison Kruger avec les usines québécoises et canadiennes



Débit des eaux usées par usine (m³/tonne de produits finis)



Débit total des eaux usées (m³/tonne de produits finis)



Beaucoup moins d'émissions atmosphériques

Des émissions plus propres

Au cours de trois récentes années (1998, 1999 et 2000), les différents échantillonnages réalisés aux cheminées de nos usines ont démontré que nos émissions d'anhydride sulfureux (SO₂), d'oxyde d'azote (NO_x) et de matières particulaires (MP) étaient conformes aux lois et règlements.

Aux usines de Papiers Scott de Crabtree et de Lennoxville, la conformité aux normes du Québec est assurée par l'utilisation du gaz naturel comme combustible principal. L'usine de Papiers Scott de Hull ne produit pas d'émissions, l'énergie lui étant fournie par l'usine d'une autre société située à proximité.

À Terre-Neuve, l'usine de Corner Brook se conforme aux normes d'air ambiant de la province, tant sur une base quotidienne qu'annuelle. Ces résultats sont garantis depuis 1995 par une chaudière très moderne équipée d'un laveur de gaz qui brûle des boues de traitement, des écorces et du mazout n° 6 (Bunker «C»).

Kruger a réussi, sur une courte période de temps, à réduire sa consommation de combustibles fossiles, à brûler plus de biomasse et, de ce fait, à produire des émissions plus propres. Vous trouverez un complément d'information à ce sujet dans la section « Des progrès spectaculaires...réduction des gaz à effet de serre »(GES).

Dans le cadre de son programme d'amélioration continue de l'environnement, la division de Fabrication de l'Ouest de Papiers Scott a complété un projet de 3 millions de dollars avec l'installation, au début de l'année 2002, d'un précipitateur électrostatique sur sa chaudière alimentée aux résidus de bois. L'installation du précipitateur a réduit de plus de 60 tonnes par année les émissions de particules dans l'air ambiant. De plus, le précipitateur permet de produire plus de vapeur dans la chaudière alimentée par des résidus de bois et de fibres, le carburant le moins cher. La division étudie diverses utilisations potentielles d'autres résidus de bois ou de fibres comme source d'énergie additionnelle.



Précipitateur électrostatique. Appareil qui capte les particules solides ou liquides, les empêchant ainsi de se répandre dans l'air.

Des progrès spectaculaires

en conservation de l'énergie et réduction des gaz à effet de serre

Au cours des dernières années, nous avons réussi à réduire de façon significative notre consommation de combustibles fossiles en utilisant davantage de biomasse (écorces, boues primaires, boues secondaires) comme source d'énergie. La conduite de nos activités forestières sur une base de rendement soutenu, combinée à

un recyclage accru de fibres secondaires, contribue également à la réduction des GES. Ces mesures nous ont aidés à réduire nos émissions de gaz à effet de serre par rapport aux niveaux produits en 1990 (base de référence mondiale pour suivre l'évolution de la réduction des GES).

En plus de diminuer notre consommation de combustibles fossiles, nous avons optimisé l'efficacité énergétique et la récupération d'énergie de nos procédés.

Le tableau ci-dessous montre les progrès réalisés depuis 1990.

Combustibles fossiles utilisés chez Kruger

	1990	1998	% d'écart
Mazout n° 6 (millions de litres)	115,63	50,2	- 57 %
Gaz naturel (millions de mètres cubes)	97,46	86,76	- 11 %
Biomasse utilisée (kilotonnes)	64,68	197,75	+ 205 %

La réduction des GES émis par les usines de Kruger associée au scénario de consommation de combustibles indiqué ci-dessus est de l'ordre de **30 à 35 %**. Or, la contribution globale de l'industrie papetière aux GES au Québec est de 4 % seulement et de 2 % au Canada,

alors que le Canada ne produit que 2 % des GES émis sur la planète. Il faut rappeler ici que le Canada s'est engagé à réduire ses émissions de 6 % par rapport aux niveaux enregistrés en 1990 (protocole de Kyoto). À cet égard, Kruger a déjà atteint ses objectifs.

Depuis 1990, la réduction de l'utilisation de combustibles fossiles équivaut à une réduction de 500 000 barils de pétrole par année pour les usines Kruger de Bromptonville, Trois-Rivières et Corner Brook.

L'environnement :

une priorité dans la mise en œuvre de tous nos projets de modernisation

Ce tableau précise les investissements de l'industrie papetière québécoise (65 usines) et de l'industrie papetière canadienne (150 usines) en général entre 1992 et 1999. Au cours de cette période, Kruger a investi quelque 150 millions \$ CAN principalement pour le traitement des eaux usées.

Comparaison des investissements de Kruger et de l'industrie québécoise et canadienne

Secteurs	1992-1999		
	Kruger (millions \$ CAN)	Québec (millions \$ CAN)	Canada (millions \$ CAN)
Eau	84	989	2800
Air	53	378	1060
Résidus	13	217	350
Total	150	1584	4210

Rien ne se perd...

Krugger a réussi au cours des dernières années à diversifier les modes de gestion des résidus produits par ses activités industrielles.

Les restes de pâtes, de papiers et de carton provenant de nos activités de fabrication et de transformation sont réacheminés aux installations de recyclage intégrées dans chacune de nos usines. Le carton fabriqué à Place Turcot se compose à 100 % de fibres recyclées. Tous nos autres papiers et cartons contiennent une grande quantité de fibres recyclées à partir de revues, journaux, papier écriture, carton et autres produits de récupération. Manistique Papers fabrique des papiers impression spéciaux entièrement à base de pâte recyclée.

De plus, Kruger possède trois centres de tri et de récupération du papier dont un à Albany, New York (Kruger Recycling Inc.) et deux au Québec, soit la division de Turcal, à Montréal et Sherbrooke.*

Les piles, tubes fluorescents, métaux et autres matériaux utilisés dans le cours normal de nos activités sont de plus en plus récupérés et confiés à des entreprises spécialisées dans la gestion et le recyclage de ces matières.

Les écorces, résidus de traitement des eaux usées (boues primaires, boues secondaires), les déchets de bois inutilisables, ainsi que les boues de désencrage, sont de plus en plus récupérés dans nos usines et utilisés à d'autres fins (énergie, amendement des sols, compostage), plutôt que d'être exclusivement acheminés à l'élimination. Des résidus papetiers entrent même dans la composition de certains matériaux de construction, comme le carton pour toitures par exemple.

Le tableau suivant indique nos différents modes de gestion des résidus.

* Ces unités alimentent les papeteries de Kruger en fibres recyclables.

Modes de gestion des résidus

	Krugger (%)	Industrie canadienne (%)	Industrie québécoise (%)
■ Valorisation énergétique (récupération de l'énergie)	57	58	38
■ Élimination	32	31	33
■ Valorisation agricole	8	8	18
□ Recyclage, récupération	2	2	7
□ Compostage	1	1	4

Krugger acquiert

ses lettres de noblesse

La protection de l'environnement forestier est d'abord et avant tout une science dont les visées ne sont réalisables qu'au moyen de la concertation. Kruger mise sur la concertation et sur la recherche scientifique pour établir l'équilibre entre la protection de la biodiversité et le maintien de sa vitalité économique, mais aussi celle des régions où elle est implantée et dont l'avenir est souvent lié aux ressources de la forêt.

Dans la conduite de toutes ses activités, Kruger prend en considération les perspectives d'avenir et tous les facteurs humains et physiques de l'environnement forestier :

- les intérêts et les activités des divers groupes représentés aux tables de concertation, y compris les pourvoyeurs et les nations autochtones;
- la recherche de solutions pour l'implantation de nouvelles aires protégées;
- la diversité des territoires, des écosystèmes et des espèces fauniques et biologiques;
- les méthodes de récolte et l'utilisation d'équipement respectueux de l'environnement.

Dans cette optique, Kruger a choisi de faire certifier toutes ses pratiques d'aménagement forestier selon la norme ISO 14 001 et d'utiliser cette norme comme pierre angulaire pour obtenir la certification selon une norme spécifique à la foresterie, telle la norme canadienne sur l'aménagement forestier durable (CSA Z809).

La grande majorité de nos territoires au Québec, soit ceux qui sont situés aux environs du Réservoir Manic V et du Réservoir Gouin, sont déjà certifiés selon la norme de gestion de l'environnement ISO 14 001. Cette certification s'applique aux activités d'approvisionnement des scieries de Kruger : Scierie Parent, Scierie Manic, Scierie HCN et Scierie Jacques Beaulieu. Les divisions forestières de Comer Brook Pulp and Paper et Industries du bois Longlac ont aussi obtenu en 2001 la certification selon ISO 14 001 de leur système de gestion environnementale. Des plans ont été établis pour la certification selon ISO 14 001 de toutes les autres activités forestières de Kruger.

Depuis deux ans, nous travaillons à la certification de nos systèmes de gestion environnementale selon la norme ISO 14 001 pour toutes nos usines.

ISO 14 001 - Système de gestion environnementale

Usines certifiées :

Krugger inc., Usine de Trois-Rivières (QC)
Krugger inc., Usine de Bromptonville (QC)
Comer Brook Pulp and Paper (T.-N.)
Manistique Papers, Inc. (Michigan - É.-U.)
Usine de LaSalle (Montréal, QC)
Usine de Rexdale (Rexdale, ON)
Usine de Place Turcot (Montréal, QC)

Sur une base volontaire, Papiers Scott Limitée, sans avoir choisi expressément de se conformer aux normes de la série ISO 14 000, a implanté avec le plus grand succès un système de gestion environnementale très voisin de cet ensemble de normes. Les usines de Papiers Scott possèdent chacune un système de gestion leur permettant d'assurer le maintien de leur performance environnementale et, de ce fait, la protection de l'environnement.

Un appui indéfectible

aux groupes œuvrant à la protection de l'environnement



Au Québec, Kruger s'est associée à la Fondation de la faune du Québec pour créer le Fonds pour les espèces nordiques. Ce fonds a comme mission principale de poursuivre des projets de recherche sur les habitats et la faune en forêt nordique. Cette recherche constante de connaissances témoigne de notre intérêt à harmoniser nos interventions forestières avec la préservation de la biodiversité.

De plus, Kruger parraine « Collecte sélective Québec », organisme voué à la promotion de la collecte et de la récupération de matières recyclables, ainsi que la Fondation québécoise en environnement.

En Estrie, Kruger parraine la « Société de loisir ornithologique de l'Estrie », organisme sans but lucratif œuvrant à la protection de la faune aviaire.

En Ontario, Industries du bois Longlac (filiale de Kruger inc.) et la Fondation canadienne de l'arbre (FCA) ont uni leurs efforts afin d'embellir deux régions du Nord de l'Ontario en plantant des milliers d'arbres sur les rives de la rivière Making Ground à Longlac.

À Terre-Neuve, Corner Brook Pulp and Paper travaille en étroite collaboration avec la Division de la faune du gouvernement de Terre-Neuve et d'autres organismes afin d'assurer le maintien de l'habitat et la survie de la martre d'Amérique, espèce considérée en danger par le Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada.

De plus, la société a conclu une entente de gestion avec Canards Illimités et la province de Terre-Neuve pour réserver, sur ses territoires, 24 000 hectares à la mise en valeur et à la protection de la faune aquatique et terrestre (Réserve Upper Humber Wetlands Complex).

Formation et information

Moyens utilisés pour assurer la formation et l'information de nos employés, des collectivités, des clients, fournisseurs, actionnaires et autorités gouvernementales :

- Le site Internet de Kruger www.kruger.com (offre des liens avec de nombreux autres sites, y compris ceux de nos filiales et sociétés affiliées, de nos partenaires et des associations de l'industrie)
- Journaux internes
- Brochures
- Communiqués de presse
- Tableaux d'affichage
- Visites guidées en usine et en forêt, présentations, expositions et kiosques dans les écoles, cégeps et universités
- Présentations et vidéos
- Distribution de jeunes plants à l'occasion d'événements spéciaux tels les inaugurations, lancements, ouvertures et anniversaires
- Participation aux salons carrière

Pour tout complément d'information, communiquer avec :

M. Robert Jobin
Directeur général
Services de l'Environnement
Kruger inc.
3285, chemin Bedford
Montréal, Qc
(514) 737-1131
Télécopieur : (514) 343-3138
Courriel : rjobin@kruger.com



Recyclage en milieu scolaire et dans les entreprises



Concertation



Aménagement forestier durable



Reboisement



...dans l'intérêt des générations futures